

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 5

Artikel: Le club des amis de liberté dans le temple Saint-Laurent, Lausanne : suite
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

observe que notre pays présente, dans une aussi faible étendue, les climats et les positions les plus diverses, on comprendra quelle immense importance s'attache à cette entreprise scientifique. La Société helvétique des sciences naturelles, avec le concours du gouvernement fédéral et des autorités cantonales, a organisé un vaste système d'observations, faites dans quatre-vingt huit stations différentes, réparties suivant les lignes longitudinales et transversales aux chaînes de montagnes. Les observations ont commencé avec le mois de décembre 1865 et doivent être continuées jusqu'en décembre 1866. On jugera alors si elles doivent être continuées et si oui, on mettra à profit l'expérience acquise pendant les trois années d'essai.

Les stations sont situées à toutes les hauteurs, depuis Locarno, Bellinzona et Lugano, qui sont les plus basses, jusqu'à celles du Simplon, du Bernardino, du St-Gothard, du Julier et du St-Bernard, qui sont les plus élevées. On y observe trois fois par jour, à 7 heures du matin, 1 heure et 9 heures du soir, le baromètre, le thermomètre, l'état d'humidité de l'air, la direction et la force du vent.

Les stations peuvent être rangées comme suit, suivant leur position par rapport aux montagnes; celles situées à l'ouest et dans les hautes vallées du Jura, telles que Le Sentier, Ste-Croix, la Chaux-de-Fonds, St-Imier, Porrentruy et Bâle; — celles situées sur les cimes du Jura ou à l'est et au pied de cette chaîne; telles sont le Marchairuz, Chaumont, Dizy, Neuchâtel, Soleure, etc.; — la grande ligne du plateau suisse, allant de Genève au lac de Constance; sur cette ligne se trouvent les stations de Morges, Fribourg, Berne, etc.; — une ligne au nord des Alpes; — les grandes vallées du Rhône, du Rhin et de l'Engadine; — les hautes cimes des Alpes; — le pied sud de la chaîne alpine.

Aujourd'hui, après deux ans d'activité, quatre-vingt deux stations ont procédé régulièrement aux observations; six autres n'ont pas travaillé avec le même soin. On peut déjà conclure des observations faites que, à hauteur égale au-dessus de la mer, les localités situées au midi des Alpes jouissent d'une température moyenne de 5° supérieure à celle des localités situées au nord, ce qui explique l'influence énorme que les montagnes exercent sur le climat si variable de notre pays. Les observations permettront prochainement de fixer les idées des savants sur l'origine du *föhn*, ce terrible vent que connaissent trop bien les hautes vallées du massif du St-Gothard et qui a joué un si terrible rôle lors de l'incendie de Glaris. Les uns le font venir des plaines brûlantes du Sahara, d'autres le croient originaire des Antilles et de l'Océan Atlantique. L'humidité de l'air, sur le passage du föhn, permettra sans doute de trancher la question.

Les stations établies dès l'origine se sont augmentées récemment d'une station remarquable créée par M. Dollfuss-Ausset, de Mulhouse. Cette station, située sur le col Saint-Théodule, au-dessus de Zermatt, est la plus

élevée qui ait jamais été établie; elle se trouve à 3300 mètres (11000 pieds) au-dessus de la mer, à 822 mètres (2340 pieds) au-dessus du St-Bernard. Deux jeunes guides de l'Oberland, les frères Platter, se sont chargés de la périlleuse entreprise de séjournier pendant huit mois d'hiver à cette effrayante hauteur et d'y faire toutes les deux heures des observations météorologiques complètes, comme elles se font au Simplon et au St-Bernard. Espérons que ces deux courageux pionniers de la science pourront se tirer sains et saufs de leur séjour glacial et que la science pourra tirer un grand parti des matériaux recueillis dans des circonstances aussi exceptionnelles.

S. C.

Le club des amis de la liberté,
dans le temple de Saint-Laurent, à Lausanne.

III.

Nous avons vu les *Amis de la liberté* reprendre leurs séances, après une interruption de quinze jours, et décider la célébration d'une fête civique dans le but d'inaugurer pompeusement la réintroduction, dans le temple de St-Laurent, des ornements patriotiques qui y avaient été enlevés. Il s'agissait surtout d'une statue de J.-J. Rousseau, qui se trouvait dans une maison de campagne près de Lausanne, et qu'une dame avait offerte à la Société, pour qu'elle fut placée à côté de celle de la Liberté. On sait combien la mémoire de Rousseau était chère aux patriotes qui reconnaissaient tous, dans les écrits du philosophe, un des plus puissants leviers de la Révolution et des idées nouvelles.

Le 26 avril, à cinq heures du soir, la Société était réunie au Chêne; c'est de là que partit le cortège en tête duquel était le président et les secrétaires; après eux venaient une troupe de militaires, un corps de musique, les citoyennes Mourer et Roland, représentant les déesses de la Liberté et de l'Égalité, avec leurs attributs, des mères de famille conduisant leurs enfants par la main, comme pour rendre hommage à l'auteur de l'*Emile*, puis le buste de J.-J. Rousseau porté en triomphe. Après le buste suivaient de jeunes filles vêtues de blanc, une autre troupe de militaires et enfin les membres de la Société.

Ce cortège traversa la ville pour se rendre à l'église de St-Laurent, où, pendant l'entrée, la musique joua des airs chéris des républicains. Les galeries se remplirent de monde et le citoyen Boisot prononça un discours plein de verve patriotique, dont nous détachons quelques passages :

« La liberté est venue jusqu'à vous, et pour la conquérir un seul effort vous a suffi, celui de la recevoir. Cet effort fut préparé par la philosophie, il le fut par toi, immortel Rousseau, dont nous célébrons aujourd'hui la fête. Ton génie nous montra dans un horizon enchanté tous les instruments de la gloire et de la félicité; des biens inestimables, et les premiers trésors de

l'homme, la douce et fraternelle égalité ; un seul joug, celui des lois ; une seule volonté, celle de tous ; un seul intérêt, celui du peuple... Ombre illustre et généreuse ! reçois l'expression de notre reconnaissance et de notre admiration. Jette les yeux sur ce spectacle, vois un peuple qui a profité de tes leçons et qui vient encore les écouter. Vois ces citoyens que tu as formés au culte de la liberté et des lois. Vois ces enfants qui te doivent leur bonheur. Vois ces mères qui te vouent une reconnaissance éternelle.

« Citoyennes ! Rousseau vous dit dans son *Emile* que c'est à vous à maintenir, par votre aimable empire, la concorde parmi les citoyens. J'ajoute que c'est à vous à élever des jeunes citoyens qui se rendent dignes de la liberté que nous venons d'acquérir. Cultivez le patriottisme dans leur âme vierge, suspendez avec amour autour de leurs berceaux les couleurs de l'Helvétie ; soyez les liens de ce monde dont vous êtes l'ornement. »

Après ce discours, le citoyen Boisot prononce une éloquente invocation à l'Etre suprême, pour laquelle le président le remercie au nom de l'assemblée, qui joint ses applaudissements à ceux de la musique.

Les orateurs Reymond, Ravizza et Boisot prononcent encore quelques chaleureuses paroles, et des jeunes citoyennes chantent en chœur une chanson en l'honneur de J.-J. Puis la citoyenne Duvoisin et ses enfants chantent la *prise de Manoue* « avec beaucoup de précision et de goût ; » et l'assemblée déclare que le citoyen Duvoisin et son épouse ont bien mérité de la patrie, ainsi que tous les pères et mères qui suivent les principes de Rousseau.

Sur la motion de Boisot, le président adresse des remerciements aux jeunes citoyennes Mourer et Roland, qui ont représenté les déesses de la Liberté et de l'Égalité, ainsi qu'aux citoyennes Dor et Lacombe « dont les soins ont contribué aux succès de la cérémonie. » — Ces quatre citoyennes reçoivent l'accordade fraternelle du président. Le citoyen Prades, fils, jette encore quelques fleurs sur la tombe de J.-J. et reçoit l'accordade du président, au milieu des applaudissements de l'assemblée qui lève la séance.

Quelques mois plus tard (31 août 1798), les *Amis de la liberté* et d'autres citoyens, entraînés par Reymond, alors rédacteur du journal le *Régénérateur*, adressèrent aux autorités helvétiques, par l'organe de cette feuille, une protestation des plus violentes au sujet de la résolution du Grand Conseil sur les municipalités et le rapport de la commission du Sénat sur les droits féodaux. Le Directoire, voyant dans une pareille publication des principes contre-révolutionnaires, ordonna l'incarcération de Reymond dans la prison de l'Evêché. Les *Amis de la liberté* se réunirent dans la soirée, plusieurs d'entre eux s'armèrent, et tous, suivis d'une foule compacte, montèrent à l'Evêché pour délivrer leur chef. Celui-ci se montra à la fenêtre de la prison et déclara que de la loi seule il attendait sa délivrance. A la suite de cette tentative et du tumulte

auquel elle donna lieu, le Directoire fit dissoudre la Société des *Amis de la liberté*, ainsi que toutes les autres Sociétés populaires du Léman, et rendit au culte le temple de St.-Laurent, qui n'aurait jamais dû avoir d'autre destination.

(Fin).

L. M.

Le club des veuves.

A une centaine de kilomètres de Paris, dans un site pittoresque, au milieu d'un pays richement boisé, s'élève un élégant château appartenant à Mme Aurore de S..., dont le mari a trouvé une mort glorieuse à Solférino. On peut savoir mourir en héros, et ne point soupçonner le premier mot des qualités civiles qui font les bons maris. Voilà pourquoi il est permis de supposer que la perte du commandant de S. excita des regrets plus vifs dans le cœur de ses camarades que dans celui de sa femme ; ce n'est pas cependant qu'elle ne l'ait point regretté comme il convient, car elle porta le deuil pendant quatre années. Mais il faut dire que Mme Aurore de S. était blonde ; or, comme le noir va très bien aux blondes, elles ne sauraient trop perdre leurs maris.

Mme de S. résolut de ne se remarier jamais ; et attendu qu'elle est fort riche, jeune, qu'elle n'a pas d'enfants, et qu'il faut s'occuper à quelque chose, elle a imaginé de fonder le club des veuves consolées. Les veuves inconsolables sont nécessairement exclues de l'association ; l'expression de leurs regrets seraient de nature à troubler la sérénité des membres du club. Une condition essentielle à l'admission, c'est l'engagement de ne pas contracter un second mariage. Les sociétaires se recrutent dans le plus haut monde, celui où les époux défunt sont le plus modérément pleurés. Mme de S. préside le club qu'elle a fondé, et a mis à sa disposition l'hôtel qu'elle occupe à Paris pendant sept mois de l'année et le château dont nous avons parlé, où elle s'installe pendant la belle saison. Le club a loué une loge à l'Opéra, aux Italiens, au Théâtre-Français et à l'Opéra-Comique. Son cuisinier est excellent, car les veuves sont gourmandes comme des chattes. Elles sont au nombre de dix ; quand elles seront douze, on n'admettra plus personne. Le 1^{er} mai dernier, ces dames sont parties pour leur château.

De même qu'il existe en Amérique des chasseurs de chevechures, il existe à Paris des chasseurs de dots. Pour eux, la chasse est toujours ouverte. Ils ont trente ans, ils sont beaux garçons, ils ont mangé leur fortune privée, et ressentent le désir de faire une fin finale en contractant un bon mariage.

Il y a deux mois, le cocher de Mme de S. reçut de Paris une lettre qui l'intrigua fort. Elle était ainsi conçue :

« Trouvez-vous demain à l'auberge du *Faucon blanc* ; il vous sera fait une proposition tout à votre avantage. Ci-joint un billet de 100 fr. »

Le cocher fut exact au rendez-vous. Un jeune homme l'y attendait, assis devant une table où un souper appétissant était servi. Le cocher aperçut deux couverts.

— Asseyez-vous là et soupons, lui dit l'inconnu. Le cocher, qui croyait rêver, prit place et ne tarda pas à se convaincre qu'il ne rêvait pas.

— Mon cher garçon, lui dit l'inconnu, vous êtes assez intelligent pour comprendre que je ne suis pas venu exprès de Paris dans ce pays perdu afin de me procurer l'agrément de souper en tête à tête avec vous.

— Sans doute, répliqua le cocher, qui avait eu le temps de reprendre son aplomb habituel.

— Eh bien, seriez-vous disposé à me servir ?

— Cela dépend de vos prix.

— Voilà qui est franchement parlé. Je ne serai pas moins franc que vous. Il importe à mes intérêts ou que vous vous fassiez renvoyer par Mme de S. ou que vous quittiez volontairement son service.